

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/W/207
15 septembre 2006

(06-4411)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

MÉCANISME D'EXAMEN TRANSITOIRE AU TITRE DE LA SECTION 18 DU PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE ("CHINE")

Questions des États-Unis à la Chine concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires

Restrictions au commerce de la viande bovine

1. La Chine continue d'imposer des restrictions aux importations de viande bovine et de produits bovins en provenance des États-Unis pour cause d'ESB. Ces restrictions soulèvent de sérieuses questions sur la manière dont la Chine pense qu'elle honore les obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), compte tenu des normes internationales pertinentes régissant le commerce de la viande bovine. Dans ce domaine, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) donne des directives concernant les conditions dans lesquelles toute la gamme de viande de bœuf et de produits dérivés est commercialisable quel que soit le statut du pays au regard de l'ESB, du moment que les matériels à risque spécifiés (MRS) correspondant à la catégorie de risque à laquelle appartient le pays sont retirés dans des conditions d'hygiène satisfaisantes. Suivant la catégorie à laquelle le pays se rattache quant à l'ESB ("à risque indéterminé", "à risque maîtrisé" ou "à risque négligeable"), il faut retirer plus ou moins de MRS et/ou l'âge des animaux pour lesquels les MRS doivent être retirés peut varier. Les États-Unis exigent des installations de traitement de leur pays qu'elles retirent les MRS conformément aux directives de l'OIE et ils ont présenté à la Chine des éléments de preuve établissant qu'elle relevait au minimum de la catégorie "à risque maîtrisé" d'ESB.

2. Parmi les mesures prises par les États-Unis figurent les suivantes: a) le Programme de surveillance renforcée, qui satisfait pleinement à la norme relative au type A de l'OIE; b) des contrôles efficaces de l'utilisation comme aliments de farine de viande et d'os issus de ruminants depuis août 1997; et c) des moyens de procéder à des enquêtes épidémiologiques approfondies sur tous les cas d'ESB. De ce fait, les États-Unis ont rétabli le commerce pour toute la gamme des produits bovins avec bon nombre de leurs partenaires commerciaux. Il est tout aussi logique que la Chine accorde l'accès à la gamme complète de produits agréés par l'OIE en provenance des États-Unis, y compris la viande de bœuf non désossée, la viande de bœuf désossée, les abats préparés, les abats et les produits transformés.

3. Les États-Unis demeurent contrariés par le fait que la Chine ne s'est pas conformée plus scrupuleusement aux principes scientifiques figurant dans les directives de l'OIE lorsqu'elle a pris des décisions réglementaires en rapport avec l'ESB concernant les importations de viande de bœuf et de produits dérivés originaires des États-Unis. Récemment, l'Administration générale de la République populaire de Chine pour le contrôle de la qualité, l'inspection et le contrôle sanitaire (AQSIQ) a publié l'Avis n° 89 (2006) sur les prescriptions en matière d'inspection et de contrôle sanitaire aux fins du rétablissement conditionnel des importations de viande de bœuf désossée en provenance des États-Unis (affiché sur le site Web de l'AQSIQ le 31 juillet 2006), qui propose l'importation d'une gamme très étroite de viande de bœuf et de produits dérivés originaires des États-Unis. Cet avis

n'autorise même pas l'importation de la gamme de viande bovine et de produits dérivés réputés commercialisables en application des directives de l'OIE pour la catégorie "à risque indéterminé" au regard de l'ESB.

- a) La Chine a-t-elle procédé à une évaluation des risques pertinente en ce qui concerne les restrictions qu'elle impose pour cause d'ESB aux importations de viande de bœuf et de produits dérivés en provenance des États-Unis? Veuillez expliquer en quoi cette évaluation des risques justifie la mesure appliquée actuellement par la Chine à la viande de bœuf et aux produits dérivés des États-Unis.
- b) Si la Chine n'a pas effectué l'évaluation des risques pertinente, peut-elle au moins communiquer les principes scientifiques sur lesquels elle se fonde pour maintenir les restrictions qu'elle impose pour cause d'ESB aux importations de viande de bœuf et de produits dérivés originaires des États-Unis?

Restrictions en rapport avec l'ESB frappant d'autres produits

4. La Chine continue d'imposer une multitude de restrictions additionnelles pour cause d'ESB aux importations de suif déprotéiné. Dans le chapitre que l'OIE consacre à l'ESB, il est précisé que le suif déprotéiné devrait être commercialisé indépendamment du statut du pays exportateur au regard de l'ESB. Or, la Chine continue d'insister pour que les États-Unis certifient que le suif n'a pas été obtenu à partir de certains MRS, et que certaines méthodes de transformation du suif utilisées couramment aux États-Unis soient interdites. De surcroît, la Chine insiste pour que les États-Unis certifient que les matériels utilisés pour fabriquer du suif ne proviennent pas d'exploitations agricoles où un animal a été testé positif pour l'ESB. La position de la Chine n'est pas conforme aux directives de l'OIE et a bloqué de fait les importations de suif déprotéiné originaire des États-Unis. Ces derniers ont communiqué à la Chine plusieurs évaluations quantitatives des risques qui montrent que les risques que le suif déprotéiné pourrait présenter au regard de l'ESB sont trop infimes pour pouvoir être calculés.

- a) La Chine a-t-elle procédé à une évaluation des risques pertinente en ce qui concerne les restrictions qu'elle impose pour cause d'ESB aux importations de suif déprotéiné en provenance des États-Unis? Veuillez expliquer en quoi cette évaluation des risques justifie la mesure appliquée actuellement par la Chine au suif déprotéiné des États-Unis.
- b) Si la Chine n'a pas effectué l'évaluation des risques pertinente, peut-elle au moins communiquer les principes scientifiques sur lesquels elle se fonde pour maintenir les restrictions qu'elle impose pour cause d'ESB aux importations de suif déprotéiné originaire des États-Unis?

Normes relatives aux agents pathogènes

5. Les États-Unis s'inquiètent du fait que la Chine continue d'appliquer une prescription en matière de tolérance zéro pour certains agents pathogènes (la salmonelle par exemple) en ce qui concerne les viandes et les produits avicoles (voir la norme nationale sur les produits avicoles frais et congelés (GB 16869-2005) de l'Administration de la normalisation de la Chine (SAC) et de l'AQSIQ, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006), qui paraît incompatible avec les directives du Codex Alimentarius (Codex). Les directives pertinentes du Codex, énoncées dans le document CAC/GL21-1997, *Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments*, chapitre 4.1, établissent ce qui suit:

Un critère microbiologique ne doit être établi et appliqué qu'en cas de besoin bien précis et lorsque son utilité pratique a été démontrée. Par exemple, il doit ressortir des données épidémiologiques que l'aliment en cause peut représenter un danger pour la santé publique et que le critère est utile pour la protection du consommateur. La nécessité d'un tel critère peut aussi s'imposer sur la base des résultats d'une évaluation des risques. Il doit être techniquement possible de satisfaire à ce critère en appliquant de bonnes pratiques de fabrication.

Dans le cas d'agents pathogènes comme la salmonelle, la prescription en matière de tolérance zéro appliquée par la Chine aux produits importés n'est pas applicable du point de vue technique. Les États-Unis s'inquiètent aussi de ce que cette prescription applicable aux importations ne semble pas être mise en œuvre s'agissant des produits nationaux. La Chine a reconnu la nécessité de revoir la réglementation intérieure dans ce domaine.

- a) Veuillez préciser si la Chine a tenu compte des critères du Codex au moment d'établir sa prescription existante en matière de tolérance zéro pour certains agents pathogènes.
- b) La Chine applique-t-elle sa prescription en matière de tolérance zéro à la viande et aux produits avicoles de fabrication nationale? Dans la négative, veuillez expliquer de quelle façon l'examen auquel la Chine soumet actuellement sa réglementation intérieure lui permettra de se mettre en conformité avec ses obligations en vertu de l'article 2:3 de l'Accord SPS.
- c) Veuillez préciser selon quelles modalités la Chine réviserait une norme nationale comme la norme GB 16869 et si les États-Unis peuvent envoyer une demande officielle de révision à un organisme réglementaire comme le Ministère de la santé, la SAC ou l'AQSIQ.

Influenza aviaire

6. Les États-Unis s'inquiètent des mesures récentes prises par la Chine suite aux cas d'influenza aviaire à déclaration obligatoire faiblement pathogène apparus dans leur pays et, en particulier, de la suspension récente des importations de volailles et de produits avicoles originaires de l'État de Pennsylvanie. Les États-Unis ont un système de déclaration des maladies animales ouvert et transparent et l'on peut obtenir des renseignements abondants sur les cas de maladies animales déclarés sur leur territoire par le biais d'Internet et d'autres sources. Les États-Unis prient instamment les ministères chinois chargés des questions de réglementation de reconnaître et de distinguer les divers risques de maladies en rapport avec les cas d'influenza aviaire fortement pathogène et d'influenza aviaire à déclaration obligatoire faiblement pathogène avant de prendre des mesures pouvant se répercuter négativement sur le commerce. L'influenza aviaire à déclaration obligatoire faiblement pathogène ne constitue pas une menace grave pour la santé humaine ni pour la santé animale.

- a) La Chine a-t-elle procédé à une évaluation des risques pertinente en ce qui concerne la suspension récente de ses importations de volailles et de produits avicoles originaires de l'État de Pennsylvanie? Veuillez préciser.
- b) Si la Chine n'a pas effectué l'évaluation des risques pertinente, peut-elle au moins communiquer les principes scientifiques sur lesquels elle se fonde pour maintenir la suspension récente de ses importations de volailles et de produits avicoles originaires de l'État de Pennsylvanie?

7. La Chine a également suspendu l'importation de volailles et de produits avicoles en provenance de Pennsylvanie ayant subi un traitement par la chaleur/une cuisson. Dans le chapitre que l'OIE consacre à l'influenza aviaire, il est clairement précisé que les produits qui ont subi un traitement par la chaleur pour assurer l'inactivation du virus ne devraient pas être soumis à une suspension des importations pour cause d'influenza aviaire.

- a) La Chine a-t-elle procédé à une évaluation des risques pertinente en ce qui concerne la suspension de ses importations de volailles et de produits avicoles en provenance de Pennsylvanie ayant subi un traitement par la chaleur/une cuisson? Veuillez préciser.
- b) Si la Chine n'a pas effectué l'évaluation des risques pertinente, peut-elle au moins communiquer les principes scientifiques sur lesquels elle se fonde pour maintenir la suspension de ses importations de volailles et de produits avicoles en provenance de Pennsylvanie ayant subi un traitement par la chaleur/une cuisson?

Transparence réglementaire

8. Les États-Unis demeurent préoccupés par le nombre de mesures SPS que la Chine impose à l'encontre de leurs produits sans le notifier au Secrétariat de l'OMC afin que les Membres puissent présenter des observations avant l'adoption et la mise en œuvre. Nous avons recensé plus d'une vingtaine de mesures de ce type publiées entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 août 2006. Les plus importantes d'entre elles (dans l'ordre chronologique) sont les suivantes:

- i) Norme d'hygiène du Ministère de la santé et de la SAC sur les viandes fraîches (congelées) d'animaux d'élevage (GB 2707), révision de 2005;
- ii) Avis n° 517 du Ministère de l'agriculture sur les prescriptions additionnelles chinoises applicables à l'enregistrement des produits, publié le 6 juin 2005;
- iii) Circulaire n° 690 de l'AQSIQ concernant la norme sur les produits laitiers, publiée le 1^{er} octobre 2005;
- iv) Norme d'hygiène du Ministère de la santé et de la SAC sur les céréales (GB 2715), révision de 2005;
- v) Norme nationale de la SAC et de l'AQSIQ sur les produits avicoles frais et congelés (GB 6869), révision de 2005;
- vi) Circulaire n° 1 du Ministère de la santé, supplément sur les additifs alimentaires (GB 2760), révision 1 pour 2006;
- vii) Circulaire n° 5 du Ministère de la santé, supplément sur les additifs alimentaires (GB 2760), révision 2 pour 2006;
- viii) Interdiction de l'AQSIQ frappant les volailles de Pennsylvanie, entrée en vigueur le 12 juillet 2006 (publiée sur le site Web de l'AQSIQ le 18 août 2006);
- ix) Avis n° 611 du Ministère de l'agriculture sur les prescriptions en matière d'enregistrement des aliments pour animaux, publié le 15 juillet 2006;
- x) Avis n° 777 de l'AQSIQ concernant la norme sur les résidus de cadmium, publié le 27 juillet 2006;

- xi) Avis n° 89 (2006) de l'AQSIQ sur les prescriptions en matière d'inspection et de quarantaine aux fins du rétablissement conditionnel des importations de viande de bœuf désossée en provenance des États-Unis (publié sur le site Web de l'AQSIQ le 31 juillet 2006);
- xii) Avis du Ministère de l'agriculture n° 617, Liste des végétaux et produits d'origine végétale soumis à quarantaine, révision de 2006; et
- xiii) Niveau maximal de contaminants dans les produits alimentaires établi par la SAC (GB 2762), révision de 2006.

9. Certaines de ces mesures visent à appliquer de nouvelles prescriptions en matière d'enregistrement, d'autres établissent de nouvelles normes de sécurité pour les résidus, et d'autres encore invoquent de nouvelles procédures d'inspection ou identifient de nouveaux organismes de quarantaine. Certaines des mesures ne semblent pas se fonder sur des normes déjà existantes. Les États-Unis se félicitent du fait que bon nombre de ces mesures sont désormais affichées sur les sites Web de l'administration publique chinoise. Immanquablement, toutefois, ces nouvelles mesures ont augmenté le coût d'entrée en Chine pour les producteurs des États-Unis, du fait en particulier que ces derniers n'ont pas la possibilité de les examiner et de les évaluer à l'avance.

- a) Quelles mesures la Chine prévoit-elle de prendre pour améliorer son système de notification des mesures SPS au Secrétariat de l'OMC?
- b) Veuillez expliquer si l'une ou l'autre des mesures susmentionnées ont paru au journal officiel chinois, le Journal officiel du MOFCOM.

Listes d'entreprises de conditionnement

10. L'AQSIQ exige que les États-Unis et la branche de production communiquent à la Chine, à l'usage des inspecteurs des ports d'entrée chinois, des listes mises à jour chaque année des entreprises agréées de conditionnement des fruits, afin que les inspecteurs en question puissent vérifier les cargaisons importées de fruits originaires des États-Unis. À l'heure actuelle, des listes sont tenues et mises à jour chaque année pour les agrumes, les raisins, deux variétés de pommes, les cerises et les prunes. Cette prescription de l'AQSIQ n'apporte aucune sécurité phytosanitaire à la Chine et le commerce est souvent perturbé lorsque les inspecteurs des ports locaux chinois ne disposent pas de listes actualisées. Les négociateurs des États-Unis ont proposé à la place que ces listes soient tenues par les autorités phytosanitaires de leur pays aux fins de consultation dans les cas où des parasites seraient détectés dans des cargaisons originaires de leur territoire aux ports d'entrée chinois. Cette approche correspondrait à la pratique établie avec les autres partenaires commerciaux des États-Unis.

- a) La Chine peut-elle donner les raisons pour lesquelles ces listes doivent être utilisées comme critères d'inspection aux ports d'entrée chinois?

Programme national de capture des mouches des fruits

11. La Chine est le seul partenaire commercial des États-Unis qui ne reconnaît pas leur Programme national de capture des mouches des fruits (NFFTP) établi en fonction du risque. De ce fait, les États-Unis et leurs producteurs doivent avoir un autre programme de capture exclusivement pour le commerce avec la Chine. Cette prescription est coûteuse et scientifiquement inutile. Les États-Unis, conformément à leur programme NFFTP, s'engagent à continuer de fournir à la Chine (et aux autres partenaires commerciaux) des renseignements à jour sur les infestations de mouches des fruits de quarantaine sur leur territoire. Le NFFTP assure que tous les partenaires commerciaux seront immédiatement avertis.

- a) La Chine peut-elle fournir les motifs scientifiques pour lesquels elle ne souhaite pas reconnaître le NFFTP des États-Unis?

Normes d'hygiène applicables aux matériaux pour contact alimentaire

12. La norme nationale GB 9685-2003, publiée par le Ministère de la santé chinois, énonce les normes d'hygiène applicables à plusieurs matériaux polymères utilisés communément comme matériaux pour contact alimentaire, y compris le polyéthylène, le polypropylène, le polystyrène, etc. Des normes d'hygiène existent aussi pour les matériaux utilisés dans la fabrication de ces polymères. Ces normes énumèrent les substances dont l'utilisation est approuvée comme additifs dans les contenants alimentaires et les matériaux de conditionnement. En application de ces normes, la Chine n'a approuvé que 65 types de matériaux utilisés dans les contenants alimentaires et les matériaux de contact alimentaire vendus sur son marché. À ce jour, les fonctionnaires du Ministère de la santé n'ont pas indiqué les formalités particulières à suivre pour obtenir de nouveaux agréments et on ne voit toujours pas clairement dans quelle mesure ni dans quelles circonstances la Chine autorisera l'utilisation des milliers de matériaux dont l'utilisation est actuellement autorisée dans les matériaux pour contact alimentaire aux États-Unis, en Europe et/ou au Canada. Bon nombre de ces produits figurent déjà dans les circuits commerciaux chinois et, s'ils n'étaient pas autorisés, pourraient infliger des pertes économiques importantes aux États-Unis et à d'autres producteurs/fournisseurs.

- a) La Chine peut-elle préciser ce qu'elle compte faire dans ce domaine? Plus particulièrement, a-t-elle l'intention de reconnaître la validité des agréments délivrés par des autorités réglementaires étrangères pour ce qui est du contact alimentaire?
- b) Quelles procédures la Chine entend-elle suivre pour délivrer de nouveaux agréments pour les matériaux pour contact alimentaire non encore approuvés par elle ni par des autorités réglementaires étrangères?
-